



## separation compteur EDF .....

Par **paguy34**, le **08/06/2011** à **12:44**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison. Un seul compteur EDF alimente ma maison et celle d'un voisin. Le compteur est situé sur mon terrain et alimente ma maison, ma maison alimente la maison du voisin. Le contrat EDF est au nom du voisin. Nous voulons remettre tout cela en conformité. Nous ne sommes pas d'accord sur qui doit récupérer le PDL, EDF et ERDF n'ont pas de solutions. Je pense que ce PDL devrait me revenir étant donné la manière dont cela est fait. Que puis-je faire pour obtenir gain de cause. Merci.

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:12**

Le compteur est chez lui, l'abonnement à son nom et il est interdit de revendre de l'électricité. Donc c'est à vous de faire le nécessaire, sinon, il peut couper.

Par **paguy34**, le **08/06/2011** à **19:20**

Bonjour, le compteur n'est pas chez lui, il est chez moi et alimente d'abord ma maison, puis un câble branché sur mon disjoncteur différentiel alimente sa maison.

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:33**

Mais il y a un règlement de copro quelconque, un accord écrit ?  
Vu qu'il n'a pas le droit de vous faire payer une partie de la facture, le plus simple pour qu'il installe son compteur pourrait être de refuser de payer.

Par **paguy34**, le **08/06/2011** à **19:55**

il n'y a aucun règlement. Il a prévu de faire déplacer son compteur comme si il était à lui, et donc de tirer une alimentation jusqu'à sa maison, en nous coupant l'électricité. Le problème est qu'il récupérerait le PDL et ce serait à nous de refaire un branchement neuf avec tous les frais que cela implique ainsi que le consuel. Je voudrais pouvoir récupérer ce PDL car étant donné la configuration de l'installation, il me semble logique qu'il doit me revenir. EDF ne peut

pas le faire, il m'ont donner plein de versions différentes, il m'ont parler de faire venir un huissier pour constater. Certain m'ont dit que sa suffirait, d'autre pas. Je ne peu pas me permettre de payer un huissier sans etre sur du résultat

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:59**

Demandez à ERDF à qui est le compteur  
De toute façon, vous êtes chez vous, il ne peut y pénétrer sans votre accord

Par **paguy34**, le **08/06/2011** à **20:14**

le contrat est a son nom, donc pour eux (ERDF) le compteur est a lui, même si cela n'a rien de logique.  
Même si le compteur est chez nous et que l'on peut les empêcher de rentrer, nous aimerions pouvoir sortir de cette situation non conforme.

Par **paguy34**, le **16/06/2011** à **18:43**

que peu il faire si je refuse de payer, Ai-je le droit de faire ça?

Par **Domil**, le **16/06/2011** à **19:15**

Vu qu'il n'a pas le droit de vous revendre de l'électricité ...